CRJ Université Grenoble Alpes

UGA Université Grenoble Alpes

IUT A Valence Université Grenoble Alpes

CAMPUS UGA VALENCE DRÔME ARDÈCHE

Colloque

LE DROIT AU REBOND DU CHEF D'ENTREPRISE

15 & 16 MAI 2025
IUT de VALENCE
Amphi C 001

Colloque organisé par
Delphine Sassolas, Christelle Varin et Fabienne Bernard

Inscription

Avocats - 80 € (éligible à la formation continue)
Gratuit pour autres participants

CONTACT
crj@univ-grenoble-alpes.fr
https://crj.univ-grenoble-alpes.fr

ifppc 1ère Compagnie

ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES Région Auvergne-Rhône-Alpes

CRCC Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes Dauphiné-Savoie

L'Union européenne et le législateur français tendent à favoriser depuis quelques années le rebond du chef d'entreprise : entrepreneur individuel et dirigeant de société. Récemment, un rapport sur l'échec et le rebond entrepreneurial a été remis au ministre de l'Économie laissant voir l'importance de ce droit à une seconde chance qui vise à faciliter d'une part le sauvetage d'une entreprise en difficulté et d'autre part le démarrage d'une nouvelle activité à la suite d'une liquidation judiciaire.

Le rebond du chef d'entreprise nécessite de prendre en compte aussi bien les enjeux humains que les enjeux économiques et juridiques. Il implique que, face à l'échec, la santé du chef d'entreprise soit protégée, que celui-ci ne soit pas stigmatisé, qu'il puisse être formé et obtenir un reclassement facilité, sans pour autant nier sa responsabilité. Ce droit à sauver une entreprise en difficulté passe par un accès facilité aux procédures collectives de sauvetage de l'entreprise et par la possibilité d'accéder à des financements. Le droit de l'entrepreneur à démarrer une nouvelle activité implique quant à lui d'accélérer les procédures collectives de liquidation ainsi que le droit à l'effacement des dettes et à la protection du patrimoine de l'entrepreneur.
Différents acteurs favorisent le rebond du chef d'entreprise : le législateur (notamment par les différents textes relatifs aux procédures collectives), les pouvoirs publics (notamment les tribunaux, les chambres de commerce, des métiers, de l'agriculture, la Banque de France, les Finances Publiques, France Travail), les banques, les mandataires judiciaires, les avocats, les experts-comptables et la société civile (notamment grâce aux associations d'aide aux entrepreneurs, telles qu'APESA ou 60 000 rebonds). Ces acteurs seront présents lors de ce colloque pour discuter de l'existence et de l'efficacité de ce droit au rebond du chef d'entreprise.

JEUDI 15 MAI

14h - Ouverture
- Jean-Yves JUBAN, directeur de l'IUT de Valence
- Ingrid MARIA, codirectrice du CRJ
- Sébastien GEINDRE, vice-président UGA en charge du Campus Valence Drôme Ardèche

14h15 - Propos introductifs
Delphine SASSOLAS, maître de conférences en droit privé, IUT de Valence, Université Grenoble Alpes

14h45 - TABLE RONDE 1
LES ENJEUX DU REBOND
Animée par Christelle VARIN, maître de conférences de droit privé, IUT Valence, Université Grenoble Alpes

- Marie-Josée BERNARD, professeur de Management à l'EM Lyon Business School, docteur en Sciences de Gestion
- Marc BINNIÉ, greffier au tribunal de commerce de Saintes, co-fondateur et président honoraire d'APESA France
- Christophe DELATTRE, substitut général à la Cour d'appel de Douai, magistrat inspecteur régional, Intervenant à l'ENM dans le domaine des procédures collectives
- Olivier TORRES, professeur de Sciences de Gestion à l'Université de Montpellier, fondateur et président du laboratoire AMAROK

VENDREDI 16 MAI

8h30- Accueil café

9H-10H30 - TABLE RONDE 2
LES RÈGLES UTILISÉES PAR LES JURIDICTIONS POUR FACILITER LE REBOND

Animée par Stéphane ZINTY, maître de conférences de droit privé, faculté de Droit, Université Grenoble Alpes, ancien collaborateur d'administrateurs judiciaires

- Romain ADAM, président du tribunal de commerce de Romans
- Luc BARBIER, président du tribunal judiciaire de Valence
- Geoffroy BERTHELOT, mandataire judiciaire associé au sein de la SELARL BERTHELOT & Associés, professeur affilié à Sciences Po, chargé d'enseignement à la Faculté de droit et de sciences politiques de Nice au sein du Master ALED
- Damien CARTEL, expert-comptable et commissaire aux comptes associé au sein du cabinet C-Conseil, président de l'Ordre des Experts-Comptables de la région Auvergne Rhône-Alpes
- Anne LE PIVERT LEBRUN, avocat au Barreau de la Drôme

10h30 - Pause café

10H45-12H15 - TABLE RONDE 3
LE FINANCEMENT DE L'ENTREPRISE EN DIFFICULTÉ OU DU CHEF D'ENTREPRISE EN REBOND

Animée par Philippe MADIÈS, professeur des Universités en Sciences de Gestion à Grenoble IAE - Campus de Valence

- Bernard COTTE, directeur départemental de la Banque de France
- Marjolaine GONTHIER, senior advisor au Pôle Rebond et Restructuration de la Banque Themis
- Didier LAURENT, directeur commercial Sud-Est Banque Delubac et Cie
- Jean-Claude PIERRE, responsable financement à la Banque Themis
- Didier LAPIERRE, administrateur judiciaire, associé de la SELARL AJ PARTENAIRES
- Renaud SOULAT, inspecteur des finances publiques, Direction départementale des Finances Publiques de la Drôme, action économique SP CCSF26 / CODEFI26 / CDAED26

12h30-14h - Pause déjeuner

14H-16H - TABLE RONDE 4
LE RÉSEAU D'ACTEURS FACILITANT LE REBOND

Animée par Christelle VARIN, maître de conférences de droit privé, IUT Valence, Université Grenoble Alpes

- Nicolas AMMARENE, responsable entreprises et territoires, cellule rebond de la Chambre des métiers de la Drôme
- Damien COLIN, directeur général de la Chambre de l'agriculture de la Drôme
- Marc NACHBA, ancien dirigeant de Luxam Lingerie, entrepreneur ayant rebondi
- Sylvain ROBINET, référent réseaux/mécénat, Association 60 000 rebonds AURA
- Laëtitia VIVIER, chargée des relations partenariales, France travail
- Pierre VULIN, directeur général de la Chambre de commerce et d'industrie de la Drôme

Propos conclusifs
Delphine SASSOLAS, maître de conférences en droit privé, IUT de Valence, Université Grenoble Alpes